

Groupe SEB: REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 25 février 2014, après avoir recueilli les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de son Président-Directeur Général, Thierry de la Tour d'Artaise.

Rémunération fixe 2014

La rémunération fixe annuelle de Thierry de La Tour d'Artaise demeure inchangée à 850 000 euros.

Rémunération variable

La rémunération variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 s'élèvera à 915 000 euros.

Cette rémunération variable se répartit entre objectifs quantitatifs et objectifs qualitatifs.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Thierry de La Tour d'Artaise ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2013 et portaient sur l'évolution de l'organisation du Groupe, le management de l'entreprise dans une année hautement incertaine, la relance de la Chine et le suivi des acquisitions récentes notamment en Inde.

L'ensemble des éléments de rémunération accordés au Président-Directeur Général sera détaillé dans le document de référence du Groupe SEB.

Ecully le 26 février 2014